

Droit des obligations TD

Par **anaisrl**, le **22/09/2017** à **22:02**

Bonjour, j'ai un TD à faire et on me demande si la faute est un élément de fait ou un élément de droit, quelqu'un pourrait-il m'expliquer la différence entre les deux ? Et comment savoir s'il s'agit de l'un ou de l'autre ? (Je ne demande pas la réponse à la question de mon TD simplement une explication).

EN vous remerciant, bonne soirée à tous

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/09/2017** à **12:29**

Bonjour

En fait la faute repose à la fois sur un élément de fait et un élément de droit.

L'élément de fait ou matériel renvoie à un comportement. La faute suppose "une fait, un comportement, une attitude [...] Ce peut-être aussi bien un fait positif qu'une abstention"*

L'élément de droit ou légal renvoie à la qualification juridique du fait. Le juge va apprécier si "le fait, intervenu dans les circonstances de l'espèce, doit-il ou non être qualifié de faute [...]"*
Plus précisément, le juge se demande quel aurait été le comportement d'une personne normalement prudente et diligente dans la même situation.

* Alain Bénabent, Droit des obligations, 15ème édition, LGDJ collection précis Domat Droit privé, § 529 à 532.